



CSV - Chrëschtlech-Sozial Vollekspartei

Attn : Luc Frieden

PAR E-MAIL :

csv@csv.lu; csv@chd.lu

Luxembourg le 16 octobre 2023

CONCERNE : Demande de rendez-vous et de soutien de l'APCAL aux principes fondamentaux

Cher Monsieur Frieden,

Au nom de l'Association des Professionnels du Courtage en Assurance du Luxembourg (APCAL), je tiens à vous adresser nos plus sincères félicitations pour la victoire de votre parti aux élections législatives ! Nous espérons que votre mandat sera bénéfique pour le Luxembourg et pour l'ensemble de ses citoyens. Nous sommes ravis de cette nouvelle, et nous souhaitons profiter de cette occasion pour partager avec vous nos préoccupations et nos aspirations pour le secteur du courtage en assurance.

Nous sommes en effet conscients de l'importance de votre rôle en tant que législateur et de l'impact que les décisions prises au sein du gouvernement peuvent avoir sur notre secteur. Nous sommes impatients de collaborer avec votre équipe et de discuter des enjeux cruciaux auxquels notre industrie est confrontée. Votre leadership et votre vision seront essentiels pour le développement du secteur du courtage en assurance au Luxembourg, et nous sommes prêts à travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs.

L'APCAL, en tant que représentant majeur de notre industrie, souhaite donc mettre en avant et discuter avec vous des quatre principes fondamentaux qui guident notre action et notre perspective pour l'avenir que vous trouverez détaillés ci-après.

1er Principe : Le Soutien aux Analyses et Appels de l'ACA

L'ACA défend 9 sujets clefs auxquels nous adhérons afin que le secteur conserve son attractivité et son dynamisme.



- **Le secret professionnel** : prévoir dans certains domaines un assouplissement de l'application du secret professionnel de l'assureur (L)
- **Attirer de nouveaux talents dans le secteur de l'assurance** : rapprocher l'offre scolaire avec les besoins du secteur(L)
- **Mitiger au maximum la sur réglementation** : transposer les Directives européennes dans les délais et sans goldplating au niveau national(L)
- **Régulateur dédié** : maintenir un régulateur spécialisé au fait des métiers de la (ré)assurance(L)
- **Modernisation du régime de la pension** (2ième et 3ième pilier) : mise en place d'un produit de pension luxembourgeois durable(L)
- **Assurance auto** : mettre en place des mesures efficaces pour lutter contre la non-assurance(L)
- **Assurance maladie complémentaire** : rétablir des conditions de concurrence équitables et transparentes. (L)
- **Libre prestation de service** : promouvoir et défendre ce principe au niveau européen, et maintenir la supervision par le régulateur du pays d'origine (EU) EU
- **Réputation internationale** : maintenir et renforcer les actions de promotion de notre secteur

2^{ème} principe : La protection des Droits des Consommateurs

- **Aplanir les contraintes pour les Courtiers Locaux :**
Assurer l'accès au conseil impartial offert par le courtier en assurances : la loi prévoit une comparaison objective de plusieurs offres pour répondre à l'exigence de conseil impartial. Or cela devient de plus en plus difficile pour le courtier local d'obtenir pour l'offre d'assurance de base une relation ouverte avec suffisamment d'assureurs de la place car il y a d'une part pénurie d'offre pour certains risques et d'autre part pénurie d'assureurs qui acceptent de couvrir le marché local via le modèle de distribution du courtier indépendant.
- **Garantir une Offre d'Assurance Adéquate et évolutive**
Assurer suffisamment d'offres pour les couvertures de base qui répondent aux besoins évolutifs de la clientèle. En effet les risques évoluent à grande vitesse et des lacunes se sont créées en matière de compétitivité de l'offre, surtout pour les PME et risques industriels
- **Définir les besoins particuliers des indépendants**
Assurer l'accès à une offre en régime complémentaire pour les TNS et entreprise commerciales unipersonnelles
- **Appliquer une concurrence équitable**



Assurer une offre suffisante en assurance santé complémentaire sur base d'un level playing field entre opérateurs autorisés.

3ème principe : la protection du métier du Courtage en Assurances

- **Harmoniser les conditions d'accès au métier**
(Re) créer un level playing field avec les pays environnants en matière de conditions d'accès au métier : se satisfaire des conditions européennes et réduire au maximum les exigences complémentaires imposées par la législation locale afin d'éviter la délocalisation de l'activité en LPS.
- **Faciliter l'innovation technologique**
Minimiser les barrières juridiques locales qui entravent les opportunités offertes par l'innovation technologique (ex: secret professionnel et télétravail transfrontalier) et soutenir l'investissement dans les nouvelles technologies par une incitation financière.
- **Favoriser et renforcer le modèle LPS**
Défendre au niveau Européen le modèle de LPS en distribution d'assurances et promouvoir un cadre de conformité et de contrôle adapté au profil de risque du cabinet de courtage.

4ème principe : La promotion de la Formation Professionnelle

- **Soutien Financier pour l'Éducation, l'Expansion et l'Emploi dans le Secteur de l'Assurance**
L'APCAL joue un rôle important dans cette dynamique en favorisant l'échange d'information entre les courtiers, les assureurs et les différents intervenants du secteur, renforçant ainsi la collaboration au sein de l'industrie et agissant comme un véritable facilitateur d'échange entre les partenaires de l'assurance. En favorisant la collaboration et les normes de professionnalisme, l'APCAL renforce l'efficacité du métier et contribue ainsi à maintenir la compétitivité du secteur par :
- **L'Éducation continue**
En investissant dans l'éducation continue, les courtiers restent au fait des dernières évolutions de l'industrie de l'assurance. Cela leur permet de mieux servir leurs clients et de maintenir la compétitivité du secteur luxembourgeois de l'assurance à l'échelle européenne. Un secteur du courtage compétitif contribue à l'activité économique locale, à la création d'emplois et aux revenus de l'Etat. Un soutien financier aiderait les employeurs à assurer la formation continue des employés.



- **L'investissement dans la Relève Professionnelle**

Le recrutement de jeunes talents est crucial pour l'avenir du secteur de l'assurance. En attirant de jeunes professionnels par le biais de programmes de stage, le secteur s'assure une relève compétente et diversifiée. Cela contribue à garantir que le secteur de l'assurance reste dynamique et pertinent à long terme. Un soutien financier aux employeurs pour le recrutement et la formation continue de jeunes talents permettrait de promouvoir davantage l'investissement dans la relève professionnelle.

- **Soutien aux Associations Professionnelles**

Le financement des associations professionnelles dont l'APCAL fait partie est essentiel pour leur permettre d'organiser des programmes de formation continue de qualité, de mettre en place des réseaux de distribution efficaces et de promouvoir le recrutement de jeunes talents. Ces associations jouent un rôle central dans la promotion du secteur et dans la mise en place de normes élevées de professionnalisme.

Votre soutien et votre engagement sont essentiels pour garantir la prospérité continue de l'industrie de l'assurance au Luxembourg via la distribution par le courtage.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et pour organiser des discussions autour de ces principes. Vous pouvez me contacter à +33 6 19 86 12 81 ou par courrier électronique à l'adresse nathalie.schuh@apcal.lu.

Je vous remercie pour votre attention et votre considération.

Bien cordialement,

Nathalie Schuh
Directrice Générale

Pour le Président de l'Association
professionnelle des courtiers en assurances du
Luxembourg